



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2022

No 29-2022 – Séance du 29 novembre 2022

Budget 2023 – Informations complémentaires

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

A l'heure de finaliser les décisions à prendre concernant notre budget 2023, nous estimons utile d'apporter quelques précisions ; elles ont pour but d'une part de faciliter la compréhension de notre approche et, d'autre part, de mieux mettre en évidence des dépenses devenues urgentes l'an prochain.

Au-delà des chiffres détaillés présentés dans le projet de budget soumis à votre approbation, nous convenons qu'en période d'incertitudes et de hausse des coûts de l'énergie, le contexte incite à la prudence et à la réduction de nos dépenses autant qu'il est possible de le faire. La Municipalité actuelle a procédé à cet exercice avec toute la rigueur attendue et avec l'ambition de tenir les engagements annoncés lors de la fusion entre Blonay et St Légier ; nous avons travaillé dans la ligne d'un budget base zéro, par poste budgétaire. Finalement, sur un budget d'environ CHF 80 millions pour le prochain exercice, nous avons compressé par paliers nos dépenses jusqu'à limiter notre déficit prévisionnel à CHF 750'000.- dans sa version finale.

Certes, ce résultat est aussi obtenu en partie grâce au moratoire proposé touchant les charges engendrées par la répartition des coûts de l'Association Sécurité Riviera. Pour obtenir ce résultat, nous avons néanmoins renoncé à plusieurs centaines de milliers de francs de dépenses pourtant jugées nécessaires lors des premiers tours de réflexion. Pour quelles raisons ?

Les rattrapages inévitables

Nous avons constaté que, techniquement, la façon de poser l'équation budgétaire était différente dans chacune des communes fusionnées. A notre grand regret, mais c'est un fait indéniable, nous nous retrouvons aujourd'hui face à des dépenses urgentes devenues incontournables dans les douze mois à venir; il s'agit de rattraper les reports de charges accumulés successivement dans les services et prestations offertes à une partie de la population blonaysanne.

Les domaines touchés sont pluriels. Tout d'abord, il n'est plus acceptable de reporter des travaux destinés à équiper les bâtiments scolaires et à effectuer les rénovations du collège de Bahyse, un dossier en souffrance pendant depuis six ans. Il est de notre devoir de fournir à nos enfants des conditions décentes pour suivre les cours dispensés, pour des raisons d'hygiène, de salubrité publique et de respect des normes légales. Il s'agit de fournir des températures supportables et non d'exposer nos élèves ainsi que le corps

enseignant à des chaleurs intenable l'été et l'inverse en hiver. Une partie des dépenses d'équipement inventoriées (mobilier courant, isolation phonique, réparation des douches), pour environ CHF 300'000.-, ne concerne toutefois que le budget du prochain exercice.

Ensuite, pour pallier la dégradation constatée des conditions de nettoyage des bâtiments publics à Blonay, nous avons dû impérativement réorganiser le travail et réajuster nos ressources humaines ; une partie de nos engagements a pu être concrétisée cette année. L'internalisation de certaines tâches fait désormais partie intégrante de notre budget et compte aux dépenses courantes de notre ménage, à l'image du renforcement de l'équipe dédiée aux espaces verts. Il s'agit, notamment des postes volontairement non repourvus en attendant la fusion.

Enfin, autre poste particulièrement affecté dans le cadre des rattrapages urgents à procéder l'an prochain, à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs de dépenses au budget courant : l'entretien des routes et services industriels ainsi que celui du remplacement de deux véhicules de la voirie à Blonay qui étaient en rade depuis plusieurs mois. Il y a des réfections lourdes en vue sur de nombreux tronçon ; ce domaine appartient à du patrimoine qu'il s'agit d'entretenir et de préserver, selon les règles de planifications d'entretien.

En conséquence, les corrections imposées ont aussi un impact sur notre plan des investissements, supérieur à vingt millions en 2023 et qui totalise près de cent millions d'ici à 2027 (pour un plafond de 155 millions). Malgré ce constat, nous gardons un objectif pour une capacité à préserver une bonne marge d'autofinancement, actuellement supérieure à CHF 5 millions.

Pour les raisons invoquées ci-avant, la Municipalité a tenu à vous adresser la présente, par souci de transparence et pour éviter, disons-le franchement, que nous passions pour une Municipalité dépensière, qui, une fois la fusion actée, ne se soucierait plus du bon équilibre financier de notre Commune ; nous tenons à le souligner. En effet, nous avons le devoir d'offrir à l'ensemble de notre population des services et prestations qu'elle est en droit d'attendre des autorités qu'elle a élues, dans le souci de préserver l'équilibre budgétaire. C'est le sens de notre démarche.

Nous vous remercions d'avance de l'attention portée à la présente et nous nous réjouissons d'en débattre avec vous en plénum.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Le secrétaire

A. Bovay

J. Steiner



Blonay, le 29 novembre 2022

Délégation municipale : M. Alain Bovay

Copie : Bureau du conseil communal